



MAIRIE
DE
PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER

CONVENTION DE

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

DESIGNATION DES PARTIES

Entre d'une part :

La collectivité, mairie de Pérignat ès Allier 3, place ONSLOW représentée par son Maire Monsieur Jean-Pierre BUCHE

Et d'autre part :

Le SIVOM de l'ALBARET Rue des saulées 63800 SAINT GEORGES SUR ALLIER représenté par Monsieur DA SILVA Virgil Président

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Pour l'application du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de PERIGNAT il est conclu une convention de mise à disposition de matériel entre la commune PERIGNAT et le SIVOM de l'Albaret dans les conditions ci-dessous.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la mise à disposition de matériel du SIVOM de l'ALBARET auprès de la commune de Pérignat.

Par la présente convention, le SIVOM de l'ALBARET met à disposition de ladite commune le matériel repris en annexe. Il est mis à disposition en bon état de fonctionnement,

ARTICLE 2 – DURÉE

Le matériel est mis à disposition pour une durée, en fonction de la situation ayant nécessité la mise en œuvre du PCS et d'un commun accord entre les deux parties.

La présente convention est conclue pour une durée d'UN an, prolongée par tacite reconduction.

ARTICLE 3 – GRATUITE

La mise à disposition du matériel est réalisée à titre gratuit.

ARTICLE 4 – PROPRIETE

Le matériel reste la propriété du SIVOM de l'ALBARET. La présente convention n'implique aucun transfert de propriété sur le matériel.

ARTICLE 5 – RESILIATION

Chaque partie peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention, après l'envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée 15 jours avant la date de résiliation effective de la convention.

ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de 3 ans renouvelable.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant signé par les parties.

Fait à Pérignat ès Allier en deux exemplaires, le 8 octobre 2025

Le Maire,

Le Président du SIVOM de L'ALBARET

Jean Pierre BUCHE

Virgil DA SILVA